



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.1

22 septembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 1re SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 19 septembre 1989, à 15 heures

Président : M. VASQUEZ (Argentine)
(Président provisoire)
puis : M. GARBA (Nigéria)
(Président)

Ouverture de la quarante-quatrième session par le Président provisoire, Chef de la délégation de l'Argentine

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Pouvoirs des représentants à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale :

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Election du Président de l'Assemblée générale

Déclaration de S. E. le général Joseph Garba, Président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

OUVERTURE DE LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION PAR LE PRÉSIDENT PROVISOIRE, CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'ARGENTINE

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : Je déclare ouverte la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

MINUTE DE SILENCE CONSACRÉE A LA PRIÈRE OU LA MÉDITATION

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation conformément à l'article 62 du règlement intérieur, je propose qu'en même temps nous commémorions, en ce troisième mardi de septembre, la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/67 du 30 novembre 1981, qui doit être consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci.

La Journée internationale de la paix nous fournit l'occasion d'évaluer les résultats, de réfléchir aux succès ainsi qu'aux échecs du passé et de nous concentrer particulièrement sur les problèmes qui restent à résoudre. Alors que s'ouvre cette quarante-quatrième session, nous constatons que l'idéal de paix est en train de prendre forme lentement et de se définir concrètement pour beaucoup de personnes à travers le monde. En cette journée spéciale, nous nous devons par conséquent de nous engager à faire en sorte que la promesse de paix devienne une réalité et à oeuvrer ensemble au renforcement de la paix et de la sécurité de toute l'humanité.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

POINT 131 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/44/535)

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, saisir l'Assemblée générale du document A/44/535, qui contient une lettre

Le Président provisoire

qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que quatre Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières aux Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je voudrais rappeler aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte :

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées."

Puis-je conclure que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

a) NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : L'article 28 du règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, constitue, sur proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Par conséquent, je propose que pour la quarante-quatrième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Antigua-et-Barbuda, Australie, Colombie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Malawi, Philippines, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zaïre.

Puis-je considérer que les Etats que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : Les Membres de l'Assemblée se souviendront qu'en vertu de sa décision 43/462 du 11 juillet 1989, l'Assemblée générale a décidé que la session extraordinaire consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe aurait lieu du 12 au 14 décembre 1989. Etant donné que cette session extraordinaire doit avoir lieu au cours de la période envisagée pour la tenue de la quarante-quatrième session ordinaire, et afin de permettre à l'Assemblée, pendant cette session extraordinaire, d'utiliser le temps limité qui lui est imparti pour examiner la question de fond dont elle sera saisie, je propose que la Commission de vérification des pouvoirs soit autorisée à examiner les pouvoirs des

Le Président provisoire

représentants non seulement à la quarante-quatrième session ordinaire, mais, également dans la mesure du possible, à la session extraordinaire consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, et à présenter un rapport à cet égard.

Puis-je considérer que l'Assemblée accepte d'autoriser la Commission de vérification des pouvoirs à procéder ainsi?

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : J'invite à présent les Membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je rappelle qu'en vertu du paragraphe 1 de l'annexe de la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale doit être élu parmi les Etats africains.

A cet égard, le Président du Groupe des Etats africains m'a informé que son groupe appuyait la candidature de S. E. le général de division Joseph Nanven Garba du Nigéria à la présidence de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du règlement intérieur, je déclare par conséquent S. E. le général Joseph Nanven Garba, du Nigéria, élu président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale par acclamation.

Je présente mes sincères félicitations à S. E. le général Joseph Nanven Garba et l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du Protocole d'escorter le Président jusqu'à la tribune.

M. Garba assume la présidence.

DECLARATION DE S. E. LE GENERAL JOSEPH GARBA, PRESIDENT DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Mon élection à l'unanimité à ce poste prestigieux doit être considérée comme une manifestation tangible de la confiance des membres de cette assemblée en mes capacités et en ma volonté déterminée de m'acquitter pleinement de mes devoirs en tant que président de l'Assemblée générale. C'est là une grave responsabilité, qui ne peut être acceptée qu'avec une certaine humilité et beaucoup de courage. Mon élection représente également la volonté commune des Etats Membres africains qui, en dépit de différences et de choix difficiles, ont trouvé une base de consensus; je leur sais particulièrement gré de cette décision et m'engage à agir en digne fils de l'Afrique.

Mon élection est aussi un hommage rendu, au nom de tous les Etats Membres des Nations Unies, à mon pays, la République fédérale du Nigéria, pour son engagement constant et durable aux principes du multilatéralisme, son appui aux buts et principes consacrés dans notre charte et sa recherche continue de paix et de sécurité internationales ainsi que pour la contribution qu'elle y apporte.

Accepter ce grand honneur exige que je prenne des engagements au nom de chacun d'entre vous, engagements selon lesquels vous offrirez votre coopération et votre assistance, engagements selon lesquels votre enthousiasme et votre appui seront inlassables et vos connaissances et vos expériences, dont j'ai toujours pu disposer dans le passé, continueront de me guider, afin d'assurer que cette session contribue de façon concrète et significative à résoudre les problèmes complexes que connaît notre monde. Je suis persuadé que les vice-présidents de l'Assemblée, les Présidents des comités principaux, notre éminent Secrétaire général et l'équipe du Secrétariat contribueront particulièrement au succès de cette session.

Il est certain que la quarante-troisième session a énormément bénéficié des qualités d'homme d'Etat de mon éminent prédécesseur, M. Dante Caputo, ancien Ministre des affaires étrangères de la République d'Argentine. Qu'il me soit permis de lui faire part de notre profonde admiration et de notre gratitude. Nous devons également souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Ronald Spiers, notre nouveau Secrétaire général adjoint au Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat. Je ne doute nullement que, comme son prédécesseur, l'Ambassadeur Joseph Reed, il ne mette ses qualités remarquables et son efficacité au service de cette assemblée.

Le Président

Alors que nous célébrons l'ouverture de la quarante-quatrième session, nous sommes conscients des changements considérables qui se produisent dans notre monde, changements qui sont le résultat d'une amélioration progressive des relations entre superpuissances. Bien que la portée et l'amplitude de ces nouvelles circonstances ne se soient pas encore concrétisées pleinement, nous sommes néanmoins témoins de changements significatifs dans les interprétations, les positions et les politiques et de leurs répercussions positives sur le développement des relations internationales. Une atmosphère de confiance apparaît à présent, là où jusqu'ici régnait un climat de crainte et de suspicion mutuelle; de réelles possibilités d'approche concertée dans l'intérêt de la paix régionale et globale semblent exister maintenant, là où jusqu'ici était menée une action unilatérale au bénéfice d'étroits intérêts nationaux. L'autosatisfaction n'a pas sa place ici. Pour que l'un des objectifs principaux de notre charte, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, soit atteint, pour que l'humanité soit préservée du fléau de la guerre, il est impératif que la situation internationale continue de s'améliorer et de se consolider.

Cette détermination accrue des superpuissances de trouver des solutions communes à des problèmes jusqu'ici insolubles doit s'étendre à tous les aspects de nos préoccupations et efforts collectifs. Si les anciennes manières de voir et les positions rigides doivent céder le pas à une réalité naissante, si les nobles idéaux consacrés dans notre charte doivent se concrétiser, il faut de toute urgence offrir sa chance à la paix. Pour reprendre les paroles immortelles de Martin Luther King :

"Il ne suffit pas de dire 'nous ne devons pas faire la guerre'. Il faut aimer la paix et lui consentir des sacrifices. Nous ne devons pas nous attacher seulement à éliminer la guerre, mais aussi à consacrer la paix ... nous devons veiller à ce que la paix soit une musique plus douce, une mélodie cosmique de loin supérieure aux discordes de la guerre."

La promotion de la paix globale et de la sécurité, but envers lequel nous proclamons collectivement et individuellement notre engagement, est mise en danger par l'acquisition et l'accumulation inlassables d'armes de destruction massive, avec lesquelles elle est, en effet, incompatible. C'est pour cette raison que les progrès récents accomplis dans la voie d'une limitation des armements et du désarmement par les superpuissances et les alliances à la tête desquelles elles se trouvent, sont, en fait, accueillis avec satisfaction.

Le Président

La conclusion et la mise en oeuvre continue du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - le Traité FNI - par l'Union soviétique et les Etats-Unis ont fourni leur élan à de nouvelles négociations concernant tant les armes nucléaires que les armes classiques. Le Traité FNI revêt une signification historique car, pour la première fois dans l'histoire des négociations relatives aux armements, il a abouti à une véritable élimination de toute une catégorie d'armes nucléaires. Ce n'est là, toutefois, que la pointe de l'iceberg.

Le Président

Nous devons engager les deux superpuissances à progresser plus rapidement pour réduire et éliminer les armes meurtrières de destruction massive qui sont toujours accumulées dans leurs puissants arsenaux. Un premier pas positif serait de concrétiser leur intention déclarée de réduire de 50 % les armes nucléaires stratégiques dont ils disposent actuellement. Il faudrait aussi instituer et adopter rapidement des mesures propres à accroître la confiance telles qu'un moratoire de tous les essais nucléaires. Des accords devraient être conclus et mis en oeuvre pour que notre monde ne souffre plus de la menace d'une conflagration nucléaire. Les Etats dotés d'armes nucléaires devraient également renoncer à la première utilisation de ces armes.

Il est encourageant de prendre acte des propositions présentées récemment concernant la réduction de l'armement classique, notamment en Europe. La menace que représentent les armes chimiques est une réalité terrible qui nécessite un appel unifié pour les éliminer totalement. Il est impératif que les sommes considérables actuellement consacrées à l'acquisition de ces armes dans d'autres parties du monde soient grandement réduites et consacrées à d'autres objectifs. Un autre objectif partiel du désarmement général et complet devrait au moins viser à faire passer les ressources dégagées à partir des budgets d'armement réduit pour améliorer le sort des peuples, notamment celui des pays en développement. Le rôle que doivent jouer les Nations Unies pour poursuivre et réaliser cet objectif essentiel de désarmement ne doit être ni sous-estimé ni abandonné. A cet égard, je souhaite saluer la perspicacité du Secrétaire général sur cette question dans son rapport sur les travaux de l'Organisation durant les 12 derniers mois.

L'amélioration de la situation internationale du fait du dégel intervenu dans les relations entre superpuissances a eu des conséquences immédiates au niveau régional : certains des faits nouveaux ont été décisifs et salutaires dans la recherche de solutions au conflit considéré comme insoluble jusqu'alors. D'autres doivent encore rejoindre cette catégorie positive. Ces circonstances nouvelles ont encouragé certains milieux à y voir l'aube d'une ère de paix globale; il est évident que dans d'autres milieux, la prudence est de mise et quelques uns sont moins optimistes. En Afghanistan, en Amérique centrale, à Chypre, dans le golfe Persique et au Sahara occidental le rapprochement entre superpuissances et la détente qui a suivi ont été encourageants et ont permis à l'Organisation de servir la cause de la paix avec différents degrés de succès.

Le Président

La décolonisation en cours en Namibie témoigne des avantages qui peuvent et doivent être obtenus lorsque les grandes puissances se rejoignent dans l'intérêt de l'humanité tout entière. D'autres éléments ont sans aucun doute été très importants dans l'application du plan de règlement pour la Namibie énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Et cependant, si enthousiasmés que nous soyions à propos de l'émergence imminente de la Namibie comme nation souveraine et de son admission éventuelle comme 160e Membre de l'Organisation, nous ne pouvons nous satisfaire de la situation tant que notre objectif final ne sera pas atteint. Le Conseil de sécurité, garant de la paix et de la sécurité internationale aux termes de la Charte de l'Organisation, doit agir dans le même sens pour s'assurer que le Secrétaire général et le GANUP reçoivent tout l'appui nécessaire pour s'acquitter de leur mandat. Les élections prévues comme étape importante de la transition de la Namibie vers l'indépendance, doivent évidemment être libres et justes. Cette assemblée doit continuer à traduire le souhait collectif de l'humanité qui est de mettre fin à une ère coloniale, depuis trop longtemps attendue.

Il est regrettable de constater que l'étroite collaboration qui a contribué à la recherche de solutions durables dans de nombreux conflits régionaux n'a pas été exhaustive. En Afrique du Sud on parle beaucoup, mais les seules manifestations de changement ont été les apparences et non les politiques de l'apartheid. Les nouvelles directions issues des récentes élections devraient saisir l'occasion du climat actuel pour démanteler l'apartheid, une abomination que cette auguste assemblée a qualifié à juste titre, de crime contre l'humanité et de menace à la paix et à la sécurité internationales. La session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour le mois de décembre prochain doit donner cet élan qui traduira en action notre rejet collectif de l'apartheid.

Le conflit au Moyen-Orient reste une source de grave préoccupation pour l'Organisation. Tant que la question de Palestine, qui est au coeur de cette crise, ne sera pas définitivement résolue, tous les efforts déployés pour la recherche d'une solution resteront vains. Mais il ne faut pas non plus se décourager ni abandonner la recherche d'une solution durable. La crise au Moyen-Orient offre une possibilité de diplomatie créatrice et de mesures concertées par toutes les parties concernées. Une démarche novatrice serait de convoquer une conférence internationale pour chercher une solution globale, à laquelle toutes les parties, y compris la Palestine, seraient représentées. Les droits de tous à vivre en sûreté dans leur pays doivent être reconnus et respectés. Les demi-mesures, les

Le Président

palliatifs égoïstes, ou la force ne pourront résoudre la question de Palestine. Notre organisation doit se tenir toujours prête à jouer le rôle que l'on attend d'elle pour trouver une solution à ce conflit sanglant.

La paix et la sécurité qui figurent parmi les objectifs fondamentaux de la Charte de cette organisation ont été refusées au peuple martyr du Liban qui mérite toute notre sympathie et notre attention. Il faut déplorer les massacres qui ont lieu tous les jours au Liban et nous lançons une fois de plus un appel à tous ses dirigeants pour qu'ils mettent fin à la guerre fratricide. Le Conseil de sécurité et notre Secrétaire général se doivent de rechercher de nouvelles initiatives et de travailler étroitement avec les gouvernements de la région pour trouver une solution à la guerre civile au Liban.

Les possibilités d'établissement de la paix semblent encore plus opportunes même si le besoin devient plus urgent. En Angola, en Ethiopie, au Mozambique, au Panama, au Sri Lanka et au Soudan, certaines situations subsistent qui sont incompatibles avec la paix. Il faut mettre fin à ces situations afin que les citoyens de ces sociétés puissent mener leur vie quotidienne dans une atmosphère sûre et non violente. La paix est vitale au développement économique et social de notre société universelle.

Des progrès dans le domaine politique n'ont pas été suivis d'améliorations correspondantes à la coopération économique internationale. La vaste majorité des pays en développement continue à souffrir d'une dégradation économique à la suite de conditions économiques défavorables.

Une question d'actualité qui nous préoccupe particulièrement est celle de la crise de la dette extérieure que connaissent les pays en développement. Il y a peu de temps encore, il était de mise dans certains milieux, de décrire la crise de la dette comme étant un problème technique. Il est maintenant largement reconnu que la crise de la dette extérieure a des conséquences tant économiques que politiques et sociales. Il a fallu longtemps pour arriver à cette conclusion mais nous nous en félicitons et pensons qu'elle doit être analysée en détail.

De même, nous nous félicitons de l'évolution des politiques internationales concernant la réduction de la dette comme élément essentiel de gestion de la crise de la dette extérieure. Afin que la nouvelle politique soit couronnée de succès, et pour que son impact soit largement ressenti, un accroissement significatif des

Le Président

ressources financières actuellement envisagées pour réduire la dette est indispensable. Les institutions financières multilatérales et les pays donateurs les plus importants, notamment ceux jouissant de surplus commerciaux, sont les candidats les plus aptes à offrir les ressources supplémentaires nécessaires à cette fin.

Le Président

Les sorties nettes de capitaux vers les pays développés - résultat du lourd service de la dette et de la détérioration des termes de l'échange - ont sévèrement handicapé le processus du développement de la vaste majorité des pays en développement. Les pays d'Amérique latine et les pays d'Afrique ont été particulièrement touchés. Les efforts internationaux pour appuyer la reprise de la croissance du développement dans les pays d'Afrique et dans d'autres pays doivent être renforcés.

Le ralentissement du développement se traduit non seulement par une pauvre performance économique des pays en développement, mais également par une recrudescence des tensions sociales, des troubles et de l'instabilité politique dans les pays les plus explosifs. Cela doit être une source de préoccupation et la base d'une action immédiates.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération économique internationale, et en particulier la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement, devraient offrir à la communauté internationale l'excellente opportunité qu'elle recherche pour redresser le ralentissement du développement de cette décennie. J'espère que la session extraordinaire donnera également un élan politique nouveau à la coopération pour le développement grâce à la formulation de propositions concrètes. Ses conclusions serviront de contribution utile à la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie du développement des Nations Unies. La Stratégie doit être un cadre très important pour la formulation d'engagements et la réalisation de ces derniers ainsi que pour la mise en place de programmes de nature à favoriser le développement dans les 10 prochaines années.

La paix est tributaire de la justice économique. La pauvreté, la faim et autres formes de privation économique qui subsistent encore dans de nombreux pays en développement sont aussi menaçantes pour la sécurité internationale que les foyers de conflits régionaux dispersés dans le monde entier. La paix et la sécurité internationales que nous cherchons si ardemment à favoriser sont menacées par l'absence de progrès dans le domaine économique.

Le besoin inéluctable d'une action internationale dans certains domaines est aujourd'hui largement reconnu. La prise de conscience du fait que les problèmes d'environnement - en particulier les pluies acides, la désertification et l'érosion de la couche d'ozone, l'effet de serre, le mouvement transfrontière et l'élimination des déchets toxiques - dépassent les frontières nationales et

Le Président

représentent de graves dangers pour tous, pour le monde entier, nous oblige à nous y arrêter.

Les efforts internationaux actuels dans le domaine de l'environnement doivent être renforcés, et la Conférence des Nations Unies qui a été proposée pour 1992 offrira une belle occasion de les renforcer. L'intérêt commun à coopérer dans le domaine de l'environnement devrait cependant s'élargir et inspirer toutes les mesures de coopération internationale dans d'autres domaines, afin que les pays en développement soient mieux à même de poursuivre des politiques écologiquement saines et à long terme dans le cadre d'une reprise de la croissance et du développement.

Une action internationale concertée est également requise de toute urgence pour traiter des problèmes sociaux qui s'amplifient rapidement. L'étroite ligne qui sépare la guerre et la paix, la sécurité et le désordre civil, continue de s'éroder en raison de l'existence de l'escalade des désastres et des crises transfrontière. De tous ces problèmes, le trafic des stupéfiants au niveau planétaire prend des proportions épidémiques et représente un danger mortel à la fois pour la structure et le bon fonctionnement des sociétés et même des gouvernements. Il a des conséquences catastrophiques pour le monde. Les cartels nationaux et internationaux à la tête des opérations de trafic de drogues doivent être combattus et maîtrisés.

L'importance de la question exige une intensification et un élargissement des mécanismes de coordination à l'échelle internationale. Je prie instamment tous les gouvernements représentés ici d'envisager de ratifier immédiatement le projet de Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes adopté en décembre 1988. Nous devons tous oeuvrer de concert pour remodeler et renforcer les programmes et instruments des Nations Unies dans le domaine des stupéfiants. Des ressources supplémentaires doivent être demandées et octroyées.

Le terrorisme international et la prise d'otages continuent de mettre en danger la sécurité individuelle et collective. Aucun Etat, aucun individu, n'est à l'abri de ce fléau contemporain. Nous ne pouvons nous permettre de rester indifférents face à cette question internationale pressante. Ces derniers mois, la communauté des Nations Unies a perdu deux de ses fonctionnaires, M Bernt Carlson, ancien Commissaire des Nations Unies pour la Namibie et le lieutenant-colonel William Higgins, membre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

Le Président

- tous deux victimes d'actes terroristes. Il est ironique, condamnable et tragique que des fonctionnaires et des représentants de notre organisation dévouée à la paix soient victimes de la violence et du terrorisme.

Les Nations Unies se fondent sur les idéaux de la solidarité humaine et de la coopération. Il est encourageant de noter, malgré des avis divergents sur certains aspects importants, une convergence sur des questions relatives à la jouissance des droits de l'homme. L'importance qu'attache à la question la communauté internationale ressort des dispositions pertinentes de la Charte et de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, trois ans après la création de cette organisation. Les droits de l'homme comprennent tout un éventail de droits politiques, économiques, socio-culturels et humanitaires. Ces droits ont pour point commun d'encourager la qualité de vie tout en rehaussant la dignité et l'intégrité du citoyen. L'élimination de la famine, de la faim, de la pauvreté et de bien d'autres afflictions économiques et sociales ainsi que la garantie d'un habitat vont de pair avec les libertés politiques et une qualité de vie meilleure. En fait, c'est dans la lutte contre la faim, la famine et la pauvreté, cause à laquelle il s'est dévoué, que Mickey Leland, membre du Congrès, a connu une fin prématurée.

Il y a 50 ans, le monde était en proie aux affres et aux horreurs de la guerre. La Ligue des Nations, l'organisation mondiale de l'époque, aurait dû, malgré ses difficultés, se montrer plus efficace pour éviter cette catastrophe. Au contraire, les grandes puissances l'ont marginalisée et l'ont fait périr. Signe d'une sagesse rétrospective, l'organisation qui a pris la relève, l'Organisation des Nations Unies, a été dotée d'une Charte destinée à sauvegarder la paix et la sécurité internationales, à encourager le développement économique et à protéger et garantir les droits de l'homme fondamentaux. Depuis leur création en 1945, les Nations Unies jouent un rôle majeur dans le processus de décolonisation en luttant contre le racisme et la discrimination raciale, en encourageant l'égalité de chances pour les hommes et les femmes et en étant à l'avant-garde de la recherche-développement destinée à assurer une vie meilleure pour tous. Notre organisation, aussi imparfaite soit-elle, se montre particulièrement active et plus flexible face aux problèmes croissants de notre époque. Notre responsabilité consiste donc à nous assurer qu'en s'occupant de ces problèmes, que ce soit dans le domaine du développement politique, social, humanitaire ou économique, nous ne marginalisons en aucun cas notre organisation.

Le Président

L'Organisation a connu des jours difficiles et a survécu. En fait, elle jouit aujourd'hui d'une crédibilité et d'une popularité accrues. Ce n'est pas fortuit. Les neuf dernières années un homme a poursuivi tenacement les idéaux de paix et de sécurité pour tous. Un homme comprenant les périls qui guettent les nations a su judicieusement utiliser les nouvelles tendances internationales pour refaire de ce cadre international l'instance de règlement des conflits mondiaux. Un homme dévoué, infiniment patient et doté d'une large vision, a placé l'organisation des affaires internationales dans un cadre civilisé de diplomatie tranquille et de négociation. Cet homme n'est autre que le Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, envers qui nous avons une énorme dette de reconnaissance et à qui nous devons adresser nos sincères félicitations pour un travail remarquablement bien accompli.

Qu'il me soit permis de terminer sur une note personnelle. J'avais 2 ans lors de la création de l'Organisation. A 22 ans, en tant que capitaine de l'armée nigériane, j'ai participé aux forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix en Inde et au Pakistan où j'ai porté pour la première fois le casque bleu. Cette opération m'a permis de me rendre compte directement du rôle louable des Nations Unies dans la solution des conflits.

Cette opération a également montré que, lorsque les conditions sont propices, les Nations Unies peuvent obtenir des résultats. Dix ans plus tard, en tant que ministre des affaires étrangères et, depuis 1984, en tant que représentant permanent du Nigéria auprès des Nations Unies, j'ai été étroitement lié aux travaux de l'Organisation et, par conséquent, je me considère le représentant d'une génération fortement influencée par les activités des Nations Unies. C'est justement avec ces objectifs et ces idéaux à l'esprit que je m'engage fermement, en tant que président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, à déployer des efforts constants pour favoriser non seulement le succès des travaux de la session mais aussi le renforcement du rôle des Nations Unies dans les affaires mondiales.

Au moment où nous nous engageons dans la dernière décennie du siècle, rallions-nous autour des Nations Unies pour en faire un centre où s'harmoniseront tous les efforts déployés dans les domaines politique, social, économique et humanitaire. Faisons des Nations Unies le flambeau de l'espoir et de la paix. En tant que représentants conscients de nos obligations envers nos peuples, ayons une vision plus large de la paix mondiale, une vision d'espoir et d'interdépendance,

Le Président provisoire

une vision soutenue par notre volonté de respecter et de défendre les obligations de la Charte.

Il faut qu'à la fin de la quarante-quatrième session, chaque femme, chaque homme et chaque nation se destine à bâtir un monde plus humain, un monde de paix et de sécurité durables, un monde où la dignité de chaque personne sera rétablie, respectée et garantie.

La séance est levée à 16 h 15.

